

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 518

DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

Mardi 15 Novembre 1901

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES A LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République. A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella

Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent le N°

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes. 6 Fr. 12 Fr. 20 Fr.
Autres départements. 6 Fr. 12 Fr. 24 Fr.
étranger (Union postale). 9 Fr. 18 Fr. 36 Fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^e & 16 DE CHAQUE MOIS

LE DRAME DE CLUSES DEVANT LES ASSISES - (1^{re} journée)

FAITS DU JOUR

Hier se sont ouverts devant la cour d'assises de la Haute-Savoie les débats relatifs au drame de Cluses. Il ne s'est produit aucun incident.

—o—

La Chambre a abordé hier la discussion du budget de 1905. Elle a commencé par le budget de l'instruction publique.

—o—

Le Pape a tenu hier un conseil au cours duquel il a prononcé un important discours sur les différends du Vatican et de la France.

—o—

De graves désordres se sont produits au Brésil à la suite d'un règlement relatif à la vaccination obligatoire ; on compte déjà douze morts et soixante blessés.

—o—

A Port-Arthur les Japonais se sont emparés du fort de Itou-Chan. Deux canonnières japonaises ont été coulées.

—o—

On annonce la mort du général japonais Kuroki. L'amiral Alexeieff a fait d'importantes déclarations sur la guerre.

Le Règne du Mufle

Si le distingué écrivain qu'est Mme Mme Gavard distingue écrivain qu'est Mme Augagneur, maire de Lyon, député de la Croix-Rousse, professeur de sphyphillographie à la Faculté de médecine, directeur des théâtres municipaux, etc., elle aurait ajouté un suggestif et intéressant chapitre à son roman sur le Régne du Mufle.

M. Augagneur, en effet, s'il cumule les fonctions électives et les fonctions lucratives, n'a fait de son socialisme une simple règle d'intérêts et de son dévouement à la chose publique une façon comme une autre d'acquérir une popularité tapageuse, ne manque aucune occasion de faire étalage de sa sauvagerie, de sa grossièreté, de sa suffisance et de son orgueil tyrannique.

M. Augagneur a de l'esprit, c'est entendu ; il a une puissance extraordinaire de travail, nous le reconnaissions volontiers ; c'est un merveilleux organisateur et un chef de parti comme il en faudrait un chez nous, nous le reconnaissions mille fois, et très humblement ; mais que M. Augagneur soit un mufle, mais que M. Augagneur ait élevé la morgue insolente et le bon plaisir du Maître à la hauteur d'une conception socialiste ; mais que M. Augagneur ne connaisse ni bon ton, ni justice, ni politesse, voilà qui est certain, absolument certain : j'en prends à témoin M. Compayré, recteur de l'Université de Lyon ; M. Aynard, Ravarin, et les autres élus antimilitaristes du Rhône ; M. le docteur Gangolphe, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; nos confrères de la presse antaugagneuriste, et toutes les personnes indépendantes qui, de près ou de loin, ont eu à faire avec le despote râleur, haineux et colérique de l'Hôtel de Ville.

Il avait fallu une nouvelle preuve à ces vérités constatées — et rendues indiscutables — par une expérience de plus de quatre années, les fêtes qui ont eu lieu dimanche dernier à Lyon l'apportèrent, éclatante et sans réplique. Voilà les faits, ils suffisent amplement à la démonstration :

Quand un ministre vient à Lyon pour procéder à ces cérémonies bancales que l'on appelle une inauguration, le ministre est reçu par la municipalité, c'est-à-dire par la ville entière, sans distinction d'opinions, les opinions n'ayant rien à faire dans cette circonstance.

L'Empereur a renversé l'ordre logique des choses. D'après lui, si un ministre s'aventure en notre bonne ville — et nous croyons savoir que nos Excellences ne s'y aventurent qu'après mûre réflexion — les frais de réception sont supportés par tous les contribuables qui paient les drapeaux, les oriflammes, les voitures, les vins d'honneur, les bannières, mais seuls ceux qui sont trouvés assez purs devant le tribunal augagneuriste, s'asseoiront officiellement dans nos théâtres, trouvent leur couvert mis dans les banquets dont nous payons tout, jusqu'aux cigarettes. Les autres ? Ils sont mis délibérément et grossièrement à l'écart. M. Augagneur trouve qu'il leur fait un suffisant honneur en leur demandant leur argent.

Ainsi, dimanche dernier, les élus antimilitaristes et la presse indépendante — qui ont cependant droit de cité à Lyon — ont été traités avec une malice violente de la gouttière, la plus grossière, ainsi, M. Aynard, qui est président du

comité de patronage de l'Exposition rétrospective qui se tient au Conservatoire de musique du quai de Bondy, n'a pas été invité à l'inauguration de ce monument et à la visite par le ministre de la dite Exposition. M. le député Ravarin, dans la circonscription duquel se trouve le nouveau Palais municipal, n'a pas non plus été invité. Je ne parle pas des autres élus antimilitaristes. Par contre, on a constaté la présence de MM. Normand et Chabert, députés blocards du Rhône.

Le banquet qui eut lieu à l'Hôtel de Ville, les élus antimilitaristes furent également évités — la punition est bien mesquine ! — ainsi que les journalistes indépendants !

L'inauguration du monument du professeur Ollier, lorsque vint le tour du docteur Gangolphe de prendre la parole, M. Augagneur se leva, donnant ainsi le signal de la fin de la cérémonie et, suivit de M. Chaumié, s'en alla au milieu de l'étonnement général.

On prétextera que M. le ministre était pressé par le temps et obligé de prendre le train pour rentrer à Paris ; il n'en reste pas moins évident, de l'aveu des personnes présentes, que la sortie de M. Augagneur fut intempestive et marquée par le souci de désobliger M. le docteur Gangolphe lequel a le tort impardonnable de ne point professer des opinions politiques conformes à celles de notre maire !

Voilà où nous en sommes ! Voilà jusqu'où peut descendre la gouttière mise au service des rancunes politiques !

L'incident le plus grave de la journée fut, sans contredit, l'incident Compayré-Augagneur. Nous n'avons pas ici à prendre la défense du recteur de l'Université de Lyon, blocard de bon teint et de bonne marque — malgré le *Progrès* et M. Augagneur — mais possédant cependant une certaine indépendance de caractère, chose rare aux temps où nous vivons. Depuis longtemps déjà, M. Augagneur a écrit à M. Compayré l'une de ses haines qui ne prennent fin qu'à la mort ; depuis longtemps, M. Augagneur accumule mesquineries sur vexations, manquements sur grossièretés envers le recteur ; depuis longtemps, il même, dans les journaux à sa solde, une campagne tantôt sournoise, tantôt ouverte, contre l'auteur des fameux *Mémoires civiques*. Le maire de Lyon fait ainsi payer à M. Compayré les justes sévices dont fut l'objet le tapageur et antimilitariste professeur de l'Université.

Oui, la chose est stupéfiante, et cependant, elle est vraie. Urbain Gohier, un antimilitariste il est fini, a adressé dimanche au général André une lettre des plus suggestives. En voici les passages essentiels :

Monseigneur le Ministre de la guerre,

J'ai su par les journaux que trois fêtes de police étaient à mon sujet par votre état-major déclarées à l'audience du 2^e conseil de guerre, samedi dernier...

Je n'entends pas combien il faille laisser différer deux personnes, par vos agents. Je veux savoir ce qu'ils ont inventé sur mon compte et je veux savoir à qui m'en prendre.

Les officiers de l'armée qui vous appartiennent se laissent monnayer sans souffrir mot, c'est leur affaire, mais je vous préviens que, simple civil, je ne pratiquerai pas cette résignation militaire.

Quant à l'ordre catholique, il ne sera pas de la partie.

Il va de soi que l'ordre catholique, il ne sera pas de la partie.

Il a été signalé ensuite à Versailles et à Caen. Aucun incident ne s'est produit sur ce passage.

Tout le long de la voie, des mesures de précaution et de sûreté avaient été prises.

Après quelques minutes d'arrêt à Juvisy, le train est reparti à destination de Cherbourg où de grands préparatifs ont été faits pour la réception des souverains.

Une tente royale a été dressée. Elle est ornée de trophées de drapeaux aux couleurs françaises et portugaises. Des nombreuses troupes ont été mobilisées. Les bâtiments des escadres française et anglaise mouillées sur la rade ont arboré le grand pavillon.

Dès son arrivée à Hendaye, le roi de Portugal a télégraphié au président de la République pour le saluer à son entrée en France. Le président de la République a aussitôt répondu par un télégramme adressé à Cherbourg et dans lequel il a exprimé au roi Carlos et à la reine Amélie de Portugal ses vœux d'un heureux voyage.

Le train spécial qui a conduit les souverains portugais à Cherbourg est arrivé à Caen à 11 heures 44 et est reparti 11 heures 51. Le roi et la reine se sont promenés sur ce qu'il devait l'arrêter.

Les amiraux anglais ont offert à midi un déjeuner en rade de Cherbourg, à bord du yacht royal *Victoria-and-Albert*. Les autorités militaires françaises y étaient invités.

INFORMATIONS

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Paris, 14 novembre.

La session annuelle du conseil supérieur du travail a été ouverte ce matin, au ministère du commerce, par M. Trouillet, ministre du commerce et de l'industrie, qui a prononcé le discours d'ouverture.

Le conseil supérieur a ensuite procédé à diverses élections. MM. Keuffer et Heurtelot ont été élus vice-présidents du conseil. La commission permanente a été composée comme suit : sénateur, M. Strauss ; député, M. Dubief ; membre patron, MM. Deville, Honoré, Troubat, Heurtelot, Touron, Charles Roux, Haret ; membres ouvriers, Mme Blondel, MM. Keuffer, Moreau, Gouard, Bourdon, Million, Guarde.

MM. Dubrujau, Briat et Manoury font partie de droit de la commission permanente.

Dans sa séance de demain matin, le conseil abordera l'examen de la question du repos hebdomadaire.

LE CONCOURS NATIONAL AGRICOLE

Paris, 14 novembre.

La Société nationale d'encouragement à l'agriculture a émis ce matin le vœu qu'il n'y ait plus, en dehors du concours général de Paris, qu'un seul concours national qui se tiendrait successivement dans dix-huit principales villes de France :

Lille, Rouen, Caen, pour le Nord ; Nancy, Lens, Troyes, pour le Nord-Est ; Nevers, Clermont-Ferrand, Limoges, pour le Centre ; Le Mans, Rennes, Nantes, pour l'Ouest ; Lyon, Dijon, Besançon, pour l'Est ; Marseille, Montpellier, Toulouse, pour le Midi.

En outre, le conseil, désireux de remédier à la mévente des pommes, a décidé qu'un prix de 500 francs serait décerné à l'autour de la meilleure inscription pratique sur la fabrication du cidre en vue de sa conservation pendant plusieurs années.

INTERVIEW DE M. GOBLET

Paris, 14 novembre.

Un rédacteur du *Temps* a été demandé à M. Goblet s'il accepterait d'être candidat au Sénat pour le siège laissé vacant par la mort de M. Hervé de Salsy. Candidat, certes non, M. Goblet ne veut pas l'être.

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

M. Augagneur, la foule qui vous accueille aujourd'hui, la foule qui magnifie toutes vos attitudes et absolu toutes vos tyramines, combien de temps cette foule, plus mouvante que les flots, la subjuguera encore ? Combien de temps

et la subjugera-t-elle ?

Et voilà que nous avons le résultat.

ry, déclare qu'il s'en rapporte à la Cour sur le mode de récusation à employer, étant donné le nombre des accusés. Il ajoute « que la cause serait d'autre part jugée impartiallement par douze Français quels qu'ils soient ».

M. Aristide Briand, du barreau de Paris, et défenseur des six ouvriers inculpés, dit à ce sujet aussi quelques mots, puis l'audience est suspendue pour permettre aux défenseurs de préparer leurs récussions.

SUSPENSION D'AUDIENCE

Pendant la suspension d'audience, le nommé Lazare Caux, un des ouvriers accusés, se trouve malade et les gendarmes sont obligés de l'emmenacer.

D'autre part, une vive agitation règne dans la salle où on commente avec ardeur et passion l'attitude des prévenus, les paroles des défenseurs, en un mot, les différentes questions soulevées jusqu'à présent.

REPRISE DE L'AUDIENCE

A la reprise de l'audience a lieu la constitution définitive du jury, constitution qui se fait en tirant au sort les noms des jurés. D'autre part, on tire au sort les noms des accusés qui auront droit de récusation. Enfin, les jurés prêtent le serment obligatoire.

L'audience est à peine reprise que l'accusé Lazare Caux se trouve mal de nouveau. M. Briand explose catastrophiquement dans les plombs de la fusillade.

On emmène le malheureux et l'audience se trouve suspendue, par suite, une deuxième fois.

L'ACTE D'ACCUSATION

A la reprise de l'audience, il est encore donné lecture de l'acte d'accusation dont les conclusions ne nous apprennent pas grand chose de nouveau.

Le document ne fait, en effet, que relater les événements décrits longuement par nous. Il signale que tous les efforts de conciliation de la grève échouèrent devant l'entêtement de M. Creteil père; celui-ci refusa toute proposition et tous les arrangements même de nature à satisfaire ses intérêts et son amour-propre.

Cette affirmation de l'acte d'accusation est d'une importance capitale.

LA FIN DE L'AUDIENCE

En fin d'audience on décide, vu le grand nombre de témoins, d'en renvoyer une partie; et ceux-ci reviendront alors jeudi et vendredi.

De l'avocat de M. le président Jarre, il paraît probable, sinon certain, que l'audition des témoins ne sera pas terminée samedi.

La sortie des accusés a lieu à l'issue de l'audience qui finit assez tard. Les accusés sont montés dans deux voitures fermées, lesquelles sont entourées de gendarmes à cheval. Près de l'hôtel de ville, un piquet d'infanterie forme la haie. Les voitures partent aussitôt au grand trot devant trente-cinq personnes environ. Aucun cri, aucune manifestation n'a lieu.

Demain, audience à 8 heures du matin.

UN INCIDENT

Pendant cette première audience, on n'a pas remarqué sans un étonnement bien compréhensible la présence, derrière la Cour, de deux fonctionnaires de l'administration préfectorale : le chef du cabinet et le secrétaire particulier de M. le préfet de la Haute-Savoie.

A ce propos beaucoup de personnes rappelaient les paroles scandaleuses que M. le préfet avait prononcées lors des tristes incidents de Cluses et en particulier au cimetière sur la tombe prématièrement entrouverte des malheureux frappés. Et on trouvait, non sans quelque raison, que ces deux personnalités préfectorales n'étaient pas à leur place aux fauteuils réservés d'ordinaire uniquement aux magistrats.

Léon Borda.

LA CHAMBRE

Paris, 14 novembre.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Henri Brisson.

La Chambre adopte un projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 15 avril 1890 réglant l'organisation judiciaire dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. La loi du 3 avril 1903 leur est applicable dorénavant.

LE BUDGET DE 1905

BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

La Chambre aborde ensuite la discussion du budget de 1905.

Conformément aux décisions prises, la discussion générale est reportée au moment du débat sur la loi de finances.

On commence donc immédiatement les budgets spéciaux.

C'est le budget de l'instruction publique qui tient la tête de l'ordre du jour.

M. Thiverry, député progressiste de Marcellin, à la parole.

M. Thiverry : J'ai présenté, on se l'apelle, lors de la discussion du dernier budget, des observations sur l'organisation de l'enseignement supérieur, celles des Facultés en droit en particulier.

La question est très intéressante, consent M. Chaumié, mais, en raison des dimi-

nutes budgétaires, il ne sera pas possible de faire court que la nouvelle loi militaire produira inévitablement à cet égard.

Le 25 novembre 1903, la Chambre a voté un projet de résolution que je présente, invitant le gouvernement à voter, sans retard, le programme universitaire et à orienter les études dans un sens pratique.

Ce projet de résolution a été renvoyé à la commission de l'enseignement, qui l'a étudié et M. Devèze a été chargé du rapport.

La Faculté de droit de Paris, de son côté, s'est occupée de la réforme de la licence. Elle s'est prononcée pour l'unité. D'autre part, la science économique sera l'objet d'une étude suivie dans les trois années de la licence.

Tel est le programme nouveau que propose la fac.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique : La question de la réforme de la licence en droit vise d'accorder une plus large part aux sciences économiques a été soumise à toutes les facultés de droit.

Les réponses sont arrivées. Elles seront examinées par le comité consultatif du droit, puis par le conseil supérieur de l'instruction publique.

Une solution ne saurait donc tarder à intervenir.

M. Thiverry : Je remercie M. le ministre de sa déclaration. La licence qui vient d'être annoncée sera bien bénéfique et contribuera largement au développement intellectuel et économique du pays. (*Tres bien*)

M. Louis Martin : Je m'associo aux observations de M. Thiverry. L'inscription dans le programme des trois années des sciences économiques fera plus pratique la licence en droit.

« Le gouvernement français va tout d'abord consacrer ses efforts à raffermir l'autorité chrétienne du sultan. Il s'engagera ensuite à grouper les tribus si profondément divisées entre elles, à les constituer en quelque sorte en union fédérative, sous le souveraineté d'Abd-el-Aziz.

« Pour arriver à ce résultat, la France ne peut même pas songer à installer auprès de son école. L'enseignement de la police politique devra faire partie du programme des deux prochaines années. Mais il ne faut pas cependant que le développement si nécessaire de cet enseignement aboutisse à diminuer l'enseignement juridique. (*Tres bien*)

Le droit a ses assises dans le passé et le jour où l'on touche à l'histoire, c'est au droit moderne lui-même qu'on touche. Je m'applaudis d'avoir fait partie de cette phalange qui a reconstruit le droit romain et le vieux droit français. C'est ce grand mouvement qui a vivifié les Facultés de droit. (*Tres bien*)

« Le droit n'a pas pu sauver aujourd'hui la réputation des instituteurs. J'espère que la Chambre sera unanime pour régler également la question de la retraite.

Les instituteurs vont voir leurs traitements relevés de 22 millions et demi. C'est un chiffre qui témoigne une fois de plus de la sollicitude des autorités.

M. Gazeau : Il suffit de lire le rapport de M. Massé pour être convaincu que l'enseignement public en France ne périclite pas. Je viens à remercier M. le ministre de l'instruction publique d'avoir porté son attention sur la situation des Facultés de médecine et d'avoir institué une commission pour étudier une réforme qui s'impose.

La question des bourses d'agrégation pour l'Ecole normale mérite aussi d'être retenue. On peut craindre que la Faculté des lettres de Paris, qui centralise l'Ecole normale n'écrase toutes nos bourses, au détriment de nos Facultés de province. Il y aurait lieu de modifier les dispositions prises à cet égard.

M. Tournade : Je voudrais entraîner la Chambre de la question spéciale des écoles d'aviation et de soudards-maquis. Il n'y a que trois étudiants de l'Etat pour 40.000 étudiants.

Il est établi aujourd'hui qu'on peut donner à ces enfants une instruction primaire, leur permettant d'avoir leur certificat d'études et de diriger vers l'enseignement professionnel.

Avec les trois établissements de l'Etat, nous avons quarante-neuf institutions fondées par des religieux, dix-huit fondées par des laïques et deux par les départements. Ce n'est pas suffisant. Tant que l'Etat n'aura pas pris l'initiative de la création d'écoles régionales pour les sous-marins, beaucoup de parents laisseront leurs enfants sans instruction.

On voit quelles conséquences peuvent en résulter.

M. Levraud s'associe aux observations de M. Tournade.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, répond que le concours du groupe qui centralise l'Ecole normale n'écrase toutes nos bourses, au détriment de nos Facultés de province. Il y aurait lieu de modifier les dispositions prises à cet égard.

M. Tournade : Je voudrais entraîner la Chambre de la question spéciale des écoles d'aviation et de soudards-maquis. Il n'y a que trois étudiants de l'Etat pour 40.000 étudiants.

Il est établi aujourd'hui qu'on peut donner à ces enfants une instruction primaire, leur permettant d'avoir leur certificat d'études et de diriger vers l'enseignement professionnel.

Tout fait prévoit que l'école entreprise au Maroc va se poursuivre sûrement et paisiblement.

M. Chaumié : Le retard dans la liquidation des retraites des instituteurs ne date pas d'hier-jour. Il date du temps du pourcentage.

Vous avez établi l'avancement automatique. Il reste la situation très grave de gens dont l'état de santé ne leur permet pas de rester dans leurs fonctions et dont la retraite se fait attendre. Il y a 2.000 dossiers en souffrance. Nous avons liquidé l'an dernière 1.140 dossiers. Nous avons émis des crédits supplémentaires, tous les dossiers sont liquidés.

Après quelques observations de M. Lefas, la discussion est close.

On passe à la discussion des chapitres.

On adopte sans débat les dix premiers chapitres.

M. Paul Constans, sur le chapitre 11, demande la suppression des Facultés de théologie protestantes.

La suppression des Facultés protestantes est repoussée par 273 voix contre 239.

M. Charles Benoist et Dejeante réclament au chapitre suivant l'amélioration de la situation du petit personnel.

M. Dejeante dépose un projet de résolution dans ce sens.

Le projet est adopté à mains levées.

M. Villeneuve demande la création d'une chaire de sage-femme à la Faculté de médecine de Paris.

La question est très intéressante, consent M. Chaumié, mais, en raison des dimi-

culles budgétaires, il ne sera pas possible de faire court que la nouvelle loi militaire produira inévitablement à cet égard.

Le 25 novembre 1903, la Chambre a voté un projet de résolution que je présente, invitant le gouvernement à voter, sans retard, le programme universitaire et à orienter les études dans un sens pratique.

Tous les chapitres jusqu'au 61 sont adoptés.

La séance est levée à 6 h. 30.

LA FRANCE AU MAROC

La pénétration française au Maroc. — Le plan de M. Delcassé.

Paris, 14 novembre.

La France, on le sait, a décidé, à la suite de la signature du traité franco-anglais, de prendre au Maroc une série de mesures lui permettant d'établir son influence.

Des tentatives de révoltes ont été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Des tentatives de révoltes ont été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient couru que de graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

Le bruit court que les graves séances avaient été exercées pendant la campagne de pêche sur l'équipage du terraneau *Chatea-Laffite* (armateurs, MM. Langeller; capitaine, M. Emile Deceaux).

la cérémonie, obligeant le ministre à prendre son landau pour se rendre à la gare longtemps avant le train.

Fidèle à ses principes de malveillance délibérée, M. Augagneur voulait ainsi arrêter totalement les discours et empêcher MM. Gangolphe, qui n'est pas son ami et Vincent, président de notre Académie des sciences, de prononcer leurs discours. Ce ne fut qu'un contre-temps, sans conséquence. Qui donc pouvait se plaindre de l'absence d'un parcellier ? — pardon du mot, il sort malgré moi de ma plume.

Mais il fallait expliquer cette rupture entre la Mairie de Lyon et l'Académie. La-dessus, M. Augagneur prend sa belle plume de Tolède, et comme tous les gens râgues et méchants, il ajoute dans le *Progrès*, une gaffe à sa gafe. Car, par ricochet, voulant atteindre M. Compayré, il insulte le ministre noir.

De son côté M. Maréchal, ténor de l'Opéra Comique, a cherché dans son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de *Joseph* d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Vraiment ces Messieurs oublient que Lyon n'est pas Pézenas, que nous possérons un théâtre sur la scène duquel nombreux ouvrages ont été représentés même devant Paris, les Maitres Chanteurs et Lohengrin, sont de ceux-là.

S'il me fait l'honneur de me lire, M. Collonne ne modifiera probablement pas sa manière d'agir à l'égard de la province, je ne m'illusionne pas. Mais cela m'est indifférent et je considère que le devoir d'un critique est de dire hautement et franchement sa pensée, de combattre la bonne cause sans se laisser arrêter par l'idée de l'inutilité de ses récriminations.

Ensuite, en un style filandreux, de démontrer que toute sa colère vient de ce que M. Loiseau, maire de Bourg, a été nommé membre du Conseil académique en remplacement de M. Beauvisage.

Qui a nommé M. Loiseau ? C'est M. Chaumé lui-même.

Il est bon, je crois, d'entrer ici dans le menu des faits pour nombre de nos lecteurs qui ne doivent pas connaître le fonctionnement de ce rouage universitaire.

Le Conseil académique réserve, parmi ses membres, quatre places aux représentants du conseil général et des assemblées municipales de son ressort. Les représentants sont renouvelés tous les quatre ans avec leur mandat municipal et peuvent être réélus. C'était le cas de M. le professeur Beauvisage, que je connais beaucoup, dont j'ai été jadis le camarade, et qui appartient depuis longtemps au Conseil académique.

Le second membre du Conseil est, j'crois, M. le maire de Macon.

Aussitôt après les élections municipales du 1^{er} mai dernier, le ministre s'empressa de compléter le Conseil en remettant M. Beauvisage ; car il fallait statuer le 16 mai, sur le cas de ce singulier professeur de Roanne, le citoyen Téry, internationaliste et antinationaliste. Ce triste enfant de l'Université — hélas ! c'est un collègue ! — fut à peine puni d'une réprimande par 18 voix, si mon souvenir est fidèle, contre 3 ; c'était suffisant. Chacun sait, chez nous, combien une réprimande est fâcheuse.

Et bien ! quel avait été l'avocat de ce juste professeur ? — car d'ordinaire c'est au membre du barreau qui accepte cette bête. — Ce fut M. Augagneur lui-même, jamais on n'eût songé à lui voir endosser pareil rôle. Qui hébergea, pendant le procès universitaire, le professeur inculpé Téry ? Ce fut le jeune Herrlot. Celui-ci possua même la complaisance jusqu'à offrir gracieusement une — dit-on une ou deux — automobile à Téry, revenant de prononcer un discours révolutionnaire à Toulon et qui avait manqué le train de Roanne à Perrache. Grâce à ce procédé, il arriva à peu près pour l'heure de son procès.

Le 27 juin, M. Beauvisage envoyait à l'Académie sa démission de membre du Conseil académique, non pas à propos qu'il n'était plus chargé de l'instruction publique, comme ose l'écrire M. Augagneur dans le *Progrès*, mais « à cause de son surcroît de travail ».

Le ministre allait-il nommer alors au Conseil académique, chargé de la discipline du corps enseignant, MM. Augagneur ou Herrlot, les amis de Téry ? Non, il choisit M. le maire de Bourg, que lui proposait M. Compayré et le nomma par arrêté ministériel le 11 juillet.

Inde trou ! M. Augagneur vient mettre alors en parallèle, avec un tremble d'émoi ! ! ! sous la plume, les sacrifices faits par Lyon pour l'Université. Est-il bien sûr que toutes proportions du budget d'auteurs gardées, Bourg n'a pas plus fait en faveur de ses deux élèves, tandis que Lyon depuis longtemps ne donnerait, si je ne me trompe, à ses facultés ?

Voilà donc, suivant M. Augagneur, l'origine du conflit entre la Mairie et l'Université ; il existe depuis cinq mois au plus.

Mais alors, depuis cinq années bientôt qu'il est maire de Lyon et qu'il offre, au moins chaque année, deux banquets officiels, pourquoi le maire n'a-t-il jamais invité le Professeur ?

Il y a quelque temps venait à Lyon M. Castimir Perier et les Franco-Ecossais à l'Université. M. Augagneur fut invité à la fête et au banquet. Il ne vint pas.

Un mois après venaient à Lyon les parlementaires anglais ; M. Compayré fut-il invité ?

Il y a quelque temps venait à Lyon M. Castimir Perier et les Franco-Ecossais à l'Université. M. Augagneur fut invité à la fête et au banquet. Il ne vint pas.

D'autre part, de quoi peuvent se plaindre ces deux pauvres victimes, MM. Augagneur et Herrlot ?

M. Compayré ne faisait-il pas nommer, le 11 juillet dernier, M. Herrlot membre du bureau d'administration du lycée, poste qui équivaut au moins au Conseil académique ?

M. Compayré ne faisait-il pas désigner par le ministre M. Herrlot, au mois de juillet dernier, pour présider la distribution des prix du lycée de Saint-Rambert ? Ne faisait-il pas désigner, l'année d'avant, M. Augagneur, lui-même, pour présider la distribution des prix du grand lycée, et l'autre année, celle du lycée de filles ?

Peste, mes chers collègues, on eût pu vous croire satisfaits ; de mon temps, on l'était à moins !

Bref, voire querelle, M. le Maire, n'est qu'une querelle d'Allemagne ; j'en demande pardon au professeur Lassar, de Berlin, notre hôte d'hiver.

Toute supériorité vous gène ; aucun membre ne vous croit.

Ma foi, on a écrit le mot de « muflerie » ; toute réflexion faite, je vous le laisse.

Un Vieil Universitaire Libéral.

P. S. — Mais, j'y songe : M. Augagneur a du contraire, jadis, assez intimement un M. Loiseau, rédacteur au *Lyon Républicain*, collègue et ami de Bellèvre ! Eh bien, pour sa gouverne, Je lui dirai que ce doit-être le fils de M. Loiseau, maire de Bourg. Peut-on, dès lors, traiter celui-ci de « démissionnaliste » ? Allons, encore une sottise de plus !

CONCERT COLONNE

La Société de secours pour les orphelins des ouvriers des chemins de fer français, donnait hier soir au Casino, son concert annuel avec le concours de l'orchestre Colonne.

Un nombreux public avait répondu à l'appel de cette société philanthropique, et la jolie salle du Casino était absolument bondée.

La recette a dû être fructueuse et je m'en réjouis, car l'œuvre est des plus dignes d'intérêt.

Il est certain que l'annonce d'un concert Colonne exerce toujours un très grand attrait sur les dilettanti lyonnais sevrés depuis longtemps d'auditions symphoniques.

L'œuvre n'est plus à faire de cette phalange d'instrumentalistes, tous virtuoses émerveillamment stylée et disciplinée qui s'est acquis une légitime et européenne réputation.

Mais je proteste encore énergiquement, comme je l'ai fait l'année dernière, contre le programme élaboré par M. Colonne qui s'obsède, l'ignore pour quel motif, à ne nous servir à chacun de ses concerts que des œuvres archi connues.

C'est une singulière idée de venir de Pa-

ris pour nous faire entendre l'ouverture du

Roi d'Ys, voire celle des Maitres Chanteurs ou encore le Rouet d'Orphée.

Je ne désespère pas d'être, la prochaine fois, convié à l'exécution d'une sélection sur les Huguenots ou une mosaïque du Don mino noir.

De son côté M. Maréchal, ténor de l'Opéra Comique, a cherché dans son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d'un jeune compositeur nommé Méhul et le récit du Grel de Lohengrin, un opéra complètement inconnu dans la seconde ville de France.

Le résultat est que son répertoire tout ce qu'il avait de plus neutre : l'air de Joseph d

LE RAPPEL REPUBLICAIN

COURS DE LYON COURS DE PARIS

Du 14 novembre 1904

CLOTURE A TERME

3 000	88 225	Banque Ottomane
Externe.....	89 22	Rio-Tinto.....
Italien.....	104 625	Sarrazosse.....
Turc unie.....	87 39	Thomson-Houston.....
Credit Lyonnais.....	114 13	
Métropolitain.....	370	

CLOTURE AU COMPTA.

ACTIONS		OBLIGATIONS
Gaz de Lyon.....	27	Lyon fusion ame.....
Action de l'Armement.....	270	— nouv.....
Acier de la Marine.....	270	Rhône-Loire 4%
Acier St-Etienne.....	195	Andalous.....
Forges d'Alais.....	114	Autrichien-Hongro.....
Banque Ottomane.....	114	— nouv 4%
Comm.-Journa.....	114	Lombardes amc.....
Constr. francaises russes.....	242	— nouv 4%
Creusot.....	208	Nord-Espagne.....
Franchise-Comte.....	518	— 5%
Franco-Russes.....	518	— 5%
Horme.....	140	Asturias 1%
Petit Kama.....	87	Saragosse.....
Blanzy.....	126	— 3%
Berestow.....	401	Ville de Lyon.....
Loire.....	269	Ville de Paris 11.
Monte-Cristo.....	855	— 10%
Rive-de-Gier.....	225	Communales 79.
Saint-Etienne.....	426	— 10%
Tritalia.....	331	— 10%
U. gen. de Navig.....	105	Communales 91.
Trans. d'Angers — de Limoges	415	— 10%
— de Lyon	836	Communales 99.
— de Poitiers	340	— 10%
Oran.....	255	Gas de Lyon.....
Deux-Passages.....	650	— 10%
Grand-bazar.....	1459	Gaupe, écharnage.
Bergere.....	98	Cordeliers.....
Dynamite russe.....	197	Jonage 7%
Photographies.....	506	— 10%
Plaques Lumière.....	483	Lucas 100.
Anc Etsat. Rivat.....	483	— 10%
Société Charbonn.....	349	— 10%
Bois Artificiel.....	349	— 10%

Du 14 Novembre 1904

TERME

			Prem. cours	Dern. cours
Préc. clôt.				
93 23	2 % français	Paris, 14 novembre		
104 63	Italie 5%	De Beers ordin...	469 50	573 ..
1522	108 22 Espagnol 4%	Ferraria.....	75	75 ..
1522	108 22 Sarrazosse.....	Kleinfontein.....	148	148 ..
1522	108 22 Rio-Tinto.....	Goldeneh. Estae...	148	148 ..
1522	108 22 Turc unie.....	Chartered.....	48 75	52 50
1522	108 22 Credit Lyonnais.....	Consol. Goldreichs	187 50	187 50
1522	108 22 Metropolitain.....	Longchamps	101 50	101 50
1522	108 22 Thomson-Houston.....	Randfontein.....	83 75	83 75
1522	108 22 Thomson-Houston.....	Sheba.....	4	282 50
1522	108 22 Thomson-Houston.....	Simmer.....	49 50	101 50

MINES D'OR

Paris, 14 novembre			
De Beers ordin...	469 50	Ferraria.....	573 ..
Goldeneh. Estae...	148	Kleinfontein.....	148 ..
Chartered.....	48 75	Transvaal.....	52 50
Consol. Goldreichs	187 50	Mozambique.....	57 ..
Longchamps	101 50	Portugais nouveau.....	64 07
Randfontein.....	83 75	Rousse 3 1/2 1891.....	68 50
Sheba.....	4	Turc 4 1/2 ..	87 45
Simmer.....	49 50	Turc 4 % ..	87 45

BULLETIN FINANCIER

LYON

Lyon, 14 novembre.

Réponse des primes. — Le début a été hésitant, la clôture ferme.

Le 3 000 a débuté à 98,25 pour faire 98,20 par jour.

On a acheté parce que cela avait montré ; vous trouverez toujours des gens pour vous demander après une forte hausse : « Est-ce maintenant le moment d'acheter ? » mais jamais après une forte baisse.

Nous n'avons aucune confiance dans le relèvement des diverses entreprises industrielles russes. La Briansk a 450 et a un cours inexplicable, du même la Volga-Vi-

chera à 129 ou le Haut-Volga qui s'est refait une virginité en émettant des actions

de préoccident qu'on s'arrache à 532. Quant à la Kerch pourra-t-il l'avoir-t-on follement poussé à 78 fr ? Elle retombe lourdement à 59 ; le procès qu'elle vient de perdre contre la Briansk la met tout à fait en état de faillite !

En Banque. — « La Chartered est sauvee pour quelques mois : elle offrira 1 million d'actions nouvelles à ses actionnaires, il en

sont souscrit 2 millions. Oh ! les braves gars ! »

Mines légèrement affaiblies. Chartered 47,50, East Raad 221, Goldfields 183,50, Rand Mines 281,50, Transvaal 102.

Actions. — Tharsis 127, Kerch 55, 57, Electron 238, Borax 601, Préc. 265, North 15, Artsis 65, Montlouis 505, Kruger 121, 75, Dombrowska 522,50, Pile Blok 40, Breveit 197, Glace 43, Brasseries Lorraine 397, Eden 142, 50, Alimentation 95,50, Georges Richard 195, Paris 88,50, Textiles 239, Déménagement 70, Cyclés 44, Anasaha 94.

Obligations. — Communay 260,50, Pont Lignon 456, Pottendorf 476, Bouc Asturier 100, Mactewka 345, Hongrois 100,5, Varsovie 250.

TREBLA.

NOTA: Le chroniqueur Trebla répond à toutes demandes de renseignements. Joindre un timbre de 0,15 pour la réponse. T.

Paris, 14 novembre.

Sur les mines, surtout, le petit public s'est jeté toutefois, pendant que Londres nous vendait une moyenne de 40,000 titres par jour. On a acheté parce que cela avait montré ; vous trouverez toujours des gens pour vous demander après une forte hausse : « Est-ce maintenant le moment d'acheter ? » mais jamais après une forte baisse.

Nous n'avons aucune confiance dans le relèvement des diverses entreprises industrielles russes. La Briansk a 450 et a un cours inexplicable, du même la Volga-Vi-

chera à 129 ou le Haut-Volga qui s'est refait une virginité en émettant des actions

de préoccident qu'on s'arrache à 532. Quant à la Kerch pourra-t-il l'avoir-t-on follement poussé à 78 fr ? Elle retombe lourdement à 59 ; le procès qu'elle vient de perdre contre la Briansk la met tout à fait en état de faillite !

En Banque. — « La Chartered est sauvee pour quelques mois : elle offrira 1 million d'actions nouvelles à ses actionnaires, il en

INFORMATIONS FINANCIERES

Rendement de Rand

La Compagnie Française des mines d'Afrique du Sud vient de recevoir d'après la Chambre des mines de l'Afrique du Sud un dégramme annonçant que le rendement pour le mois d'octobre s'est élevé à 132,285 onces d'or fin pour les mines de Witwatersrand et à 11,694 onces d'or fin pour les mines de Vryheid, soit un total de 225,025 onces d'une valeur de liv. st. 1,383,167, con-

1,324,506 onces pour le mois de septembre.

Forges et Acieries du Nard et de l'Est

Le coupon n° 33 sera payable à partir du 1er décembre 1904, à raison de 55 francs du brut par action. Solt : pour les actions minotatives, 52 fr. 80 et, pour les actions non porteur, 50 fr. 65.

Forges et Acieries de la Marine et d'Homécourt

Le dividende de l'exercice 1903-04 a été fixé à 50 francs par action, payable le 30 novembre 1904 et le 31 mai.

Le paiement des 25 francs échus le 30 novembre courant sera fait aux propriétaires des actions au porteur, contre remise du coupon n° 3, et sous déduction de 2 fr. 20, pour droit de transfert et impôt sur le revenu.

Le Gérant : CLAUDIO LAMURE

Imp. A. GENESTE, 71, rue Mollière, Lyon

150.000 francs avec UN franc !

DERNIERS BILLETS LOTTERIE

Pour la Construction d'un MUSÉE à VALENCIENNES

Autorisée par Arrêté Ministériel du 14 Septembre 1903

Deux GRANDS Lots :

150.000 10.000 fr.

TABLEAU des LOTS :

150.000 - 10.000 fr.

5 de 1.000' - 10 de 500' - 100 de 100'

TOUS PAYABLES EN ARGENT

Tirage: 15 Décembre 1904 PRIX UN FR.

à la Société de Publicité artistique et commerciale, 52, rue de la République, Lyon.

P. recev. à domicile, joint au mandat, post. enveloppe franch. 0,15 p. billets.

NEZ OREILLES

Nous sommes heureux d'apprendre aux lecteurs qu'un merveilleux traitement vient d'être découvert par l'institut Drouet pour la guérison des affections du nez.

Il a fait donc pas laisser passer l'occasion de présenter ce traitement à toute personne souffrant de maladie analogues à celle ci ont été gâpées par des ouvriers ou de modestes employés.

Qu'il soit fait pour attraper à eux cette somme considérable leur assurant l'aide pour l'avenir ?

Il est pris pris des billets de loterie ; faites comme eux et pareille tableau pour vous arriver.

TABLEAU des LOTS :

150.000 - 10.000 fr.

5 de 1.000' - 10 de 500' - 100 de 100'

TOUS PAYABLES EN ARGENT

ALBERTINY & CIE Pâtes Alimentaires EXTRA

dans tous les Journaux du Monde S.P.A. 22 Rue de la République, LYON

AUTORISATION

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon
Autorisée par Arrêté préfectoral du 10 Septembre 1904
Au Capital de 100.000 francs

TIRAGE : 15 AVRIL 1905

3 Gros Lots : 10.000 fr. et 1.000 fr.

</